



GROUPE REGIONAL INTER-INSTITUTIONNEL AMIANTE

Bilan 2020 du GRIA à destination des SST

1. Composition du GRIA

Fin 2020, le GRIA compte 15 membres :

- 5 membres de la DIRECCTE avec participation de 3 à 4 membres à chaque réunion,
- 1 représentant de la CARSAT Auvergne,
- 2 représentants de la CARSAT Rhône-Alpes,
- 1 représentant de l'OPPBTP,
- 2 représentants de l'ARS,
- 2 représentants des services de santé au travail Rhône-alpins.
- 2 représentants des services de santé au travail Auvergnats.

2. Productions du GRIA en 2020 : documents de référence / brochures / outils

2.1. Nouveaux documents

- o Document de référence à destination des donneurs d'ordre relatif au choix d'un opérateur de repérage selon la mission à réaliser.

Ce document propose des critères permettant aux donneurs d'ordre de choisir de façon pertinente un opérateur de repérage disposant des compétences pour réaliser les missions de repérages, en fonction de la réglementation afférente.

- A noter également la publication, fin septembre 2020, par la Direction Générale du Travail (DGT) de deux documents relatifs au repérage avant travail (RAT) dans les immeubles bâtis :
 - Plaquette d'information à destination des donneurs d'ordre professionnels ou particuliers qui engageant des travaux sur des biens immobiliers bâtis.
 - Document précisant les cas d'exemption et de dispense à l'obligation de diligenter l'obligation de repérage avant travaux de l'amiante.

2.2. Documents et outils modifiés / réactualisés

- o Outil facilitant la rédaction des avis par les médecins du travail sur les documents relatifs à l'amiante transmis par les entreprises : réactualisation de l'outil pour prendre en compte les évolutions réglementaires ainsi que le retour d'expérience des utilisateurs.

Cet outil, élaboré par un groupe de travail partenarial DIRECCTE / SST a pour vocation d'aider les médecins du travail à rendre des avis argumentés sur les modes opératoires Sous-Section 4, les notices de poste, les durées de vacation et les stratégies d'échantillonnage (sous-section 4 et sous-section 3)



GROUPE REGIONAL INTER-INSTITUTIONNEL AMIANTE

- [Plaquette à destination des couvreurs relative aux obligations associées aux opérations sur toitures amiantées](#) : modification du document par la DIRECCTE et la CARSAT RA suite à des retours de la Chambre des couvreurs de la FFB Rhône et métropole et des échanges avec la DGT.

Cette plaquette présente les obligations réglementaires et les mesures de prévention et règles technique à respecter en cas de travaux de retrait ou interventions sur toitures amiantées (remplacement, réparation...).

- [Guide « Amiante » relatif aux travaux d'entretien courant sur les immeubles HLM](#) : mise à jour pour prendre en compte les nouveautés réglementaires (notamment l'entrée en vigueur de la réglementation relative au repérage avant travaux dans les immeubles bâtis en juillet 2019) depuis la première version du guide datant de 2017.

Fruit d'un travail collaboratif entre l'AURA Hlm, l'USH, la DIRECCTE ARA, l'ARS, la CARSAT Rhône-Alpes et l'OPPBTP, ce document a pour ambition de guider les donneurs d'ordre pour les travaux d'entretien courant sur des matériaux contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante et les aider à fiabiliser les différentes étapes de mise en œuvre de ces travaux, depuis l'établissement des cahiers des charges jusqu'au choix des prestataires, puis au contrôle de leurs prestations. Il rappelle les dispositions réglementaires, les points de vigilance, les pistes de réflexion et les bonnes pratiques.

2.3. Document en cours de finalisation (publication prévue en février 2021) :

- [Elaboration d'une newsletter aux organismes de formation SS4](#) pour présenter les actualités réglementaires, documentaires et techniques relatives à l'amiante en général et aux interventions de SS4 en particulier.

A noter que tous les documents « Amiante » réalisés par le GRIA, notamment dans le cadre du PRST3 peuvent être consultés dans la [rubrique « Amiante »](#) du site Internet de la DIRECCTE.

3. Formation SS4.

- Nouvelle habilitation de deux organismes de formation SS4 par la CARSAT RA :
 - CT Conseil (01 – Viriat): plateforme fixe et plateforme mobile
 - Alp'expert (38 – Montbonnot).

4. Evolutions réglementaires.

- [Arrêté du 23 janvier 2020](#) modifiant l'[arrêté du 16 Juillet 2019](#) relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
- [Arrêté du 20 mai 2020](#) : cet arrêté crée le Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) intitulé « réaliser des travaux sur des matériaux amiantés liés à des éléments de couverture » au sein du titre professionnel de couvreur-zingueur.

GROUPE REGIONAL INTER-INSTITUTIONNEL AMIANTE

- [Arrêté du 23 décembre 2020](#) relatif au contenu et aux modalités de transmission des rapports annuels d'activité prévus aux articles R. 1334-23 et R. 1334-25 du code de la santé publique et à l'article R. 271-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- Publication de [nouvelles normes relatives au repérage avant travaux](#) :
 - o Norme NF L80-00 relative au repérage avant travaux dans les aéronefs - mars 2020.
 - o Norme NFX 46-102 relative au repérage avant travaux dans les ouvrages de génie civil, infrastructure de transports et réseaux divers - novembre 2020.
- Publication de [l'instruction n°DGT/CT2/CT3/2020/70 du 15.05.2020](#) relatives à l'amiante : prorogation des formations, accréditations, certifications relatives à l'amiante jusqu'au 23 août ou au 23 septembre 2020 (selon le cas).
- [QR DGT relatif à la métrologie](#) – version 2020.

5. [Nouveautés documentaires nationales.](#)

[5.1. Prévention du risque amiante](#)

- [ED 6367](#) : « Amiante : définir le niveau d'empoussièrement d'un processus « sous-section 3 ».
- Publication d'un nouveau site internet mis en place par l'OPPBTP : <https://www.reglesdelartamiante.fr/>

Le site s'adresse en priorité aux professionnels formés et susceptibles d'intervenir en SS4 et a pour objectif de répertorier les retours d'expérience du terrain et de proposer des solutions opérationnelles en matière

d'interventions sur Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (MPCA). Il propose des fiches décrivant, à l'aide d'illustrations les gestes métiers garantissant la mise en œuvre de méthodes d'exécution éprouvées comme étant peu émissives, tout en étant conformes à la réglementation.

[5.2. Gestion du risque COVID sur les chantiers de désamiantage.](#)

La DGT a publié plusieurs documents permettant d'aider les entreprises à définir des mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque COVID sur les chantiers de désamiantage :

- [Guide DGT : « Points de vigilance pour permettre la reprise des opérations amiante à la suite du confinement rendu nécessaire par l'épidémie de COVID-19 » à destination des entreprises »](#)
- [Notes annexes au guide DGT :](#)
 - [Décontamination des travailleurs après une opération « Amiante » dans le contexte de pandémie « Covid-19 ».](#)
 - [Tableau annexe à la fiche « Gestion du risque COVID : décontamination des travailleurs après une opération « Amiante »](#)



GROUPE REGIONAL INTER-INSTITUTIONNEL AMIANTE

6. Perspectives 2021

- Réunions d'échange avec les désamianteurs 2021 prévue pour l'automne 2021 (dates à définir).
- Réflexions concernant la rédaction de la fiche action « Amiante » dans le cadre du PRST 4 (2021-2025) : les services de santé au travail peuvent faire remonter des suggestions en fonction de leurs besoins.
- Projet d'une étude des conditions de travail dans la filière amiante, risque hors amiante (manutention manuelle, risque de chute, TMS), pénibilité (température, port du masque...) voir cardio fréquence-métrie : le SST AIST-la prévention active souhaiterait approfondir ce sujet en lien avec d'autres SST.